

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1123 (Rect)

présenté par
M. Sommer et M. Lescure

ARTICLE 16

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« alinéas 1 à 13 du II »

les mots :

« 1° à 12° du présent I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.